



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Sous-direction de la politique des formations de l'enseignement général, technologique et professionnel Bureau formation des personnels - information Adresse 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP: Suivi par : Marc Tessier Tél : 01 49 55 51 61 Fax : 01 49 55 56 17 Réf. interne : Réf. Classement	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche Inspection de l'enseignement agricole Adresse : 1 ter, avenue de Lowendal - 75700 PARIS 07 SP Suivi par : Alain Marcoux Tél : 01 49 55 52 81 Fax : Réf. interne : Réf. Classement
---	--

NOTE DE SERVICE DGER/POFEGTP/IEA/N2005-2046 Date: 13 juillet 2005
--

Date de mise en application : septembre 2005

Le Ministre de l'agriculture et de la pêche

Annule et remplace :

à

Date limite de réponse :

Mesdames et Messieurs les Directeurs régionaux de
l'agriculture et de la forêt

Nombre d'annexes: 3

Objet : Note de service relative au dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux enseignants et formateurs contractuels pour l'année scolaire 2005 - 2006.

Bases juridiques :

Résumé : Dispositif TUTAC applicable à la rentrée 2005

MOTS-CLES : Enseignants, formateurs, contractuels, formation, appui à la prise de fonction

Destinataires	
Pour exécution : Directions régionales de l'agriculture et de la forêt Directions de l'agriculture et de la forêt des DOM Établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole	Pour information : Administration centrale Inspection générale de l'agriculture Conseil général du GREF Inspection de l'enseignement agricole Unions nationales fédératives d'établissements privés sous contrat Organisations syndicales de l'enseignement agricole public Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole public

Le dispositif TUTAC concerne tous les enseignants, formateurs et CPE contractuels recrutés à la rentrée 2005 ainsi que les ingénieurs des travaux prenant fonction dans l'enseignement

Le dispositif TUTAC (TUTorat des Agents Contractuels) concerne tous les enseignants et formateurs contractuels (*les agents contractuels d'État, les agents contractuels régionaux et les agents contractuels sur budget d'établissement*) affectés pour la **première fois** dans l'enseignement agricole, en formation initiale, scolaire et par apprentissage, ou en formation professionnelle continue, bénéficiant d'un **contrat de travail à 50 % et plus**. Il s'adresse aussi aux conseillers principaux d'éducation contractuels débutants, aux agents contractuels débutants faisant fonction de directeur d'exploitation ainsi qu'aux ingénieurs des travaux débutant dans l'enseignement.

*Ce dispositif **ne concerne pas** les assistants d'éducation, les vacataires, les personnels détachés de l'EN, les professeurs stagiaires.*

L'objectif est de permettre à ces agents :

- d'avoir accès, dès la prise de fonction, aux informations nécessaires à l'exercice de leur nouveau métier,
- de bénéficier, sous diverses formes, d'un appui dans leur pratique quotidienne.

Cet accompagnement, reconduit à la rentrée de septembre 2005, se déroulera tout au long de l'année scolaire 2005-2006 et, à l'issue de cette première année, l'agent pourra poursuivre sa formation dans le cadre du dispositif de formation continue des personnels. Les agents nommés en cours d'année seront inscrits dès leur recrutement au dispositif TUTAC par leur chef d'établissement.

L'entrée dans le dispositif TUTAC repose sur l'inscription, par le chef d'établissement, de tout nouvel agent débutant dans l'enseignement agricole.

1 - Conformément à la note de service n° 2089 du 30 août 1999 relative à l'accueil des nouveaux agents dans les établissements, il entre dans les fonctions de l'EPLEFPA d'assurer l'accueil et de contribuer à la professionnalisation de tous les personnels. Les nouveaux personnels contractuels inscrits au dispositif TUTAC participent aussi aux actions d'accueil mises en place dans chaque établissement.

Au-delà de cet accueil, les directeurs d'EPLEFPA faciliteront les relations de l'agent :

- d'une part avec les équipes pédagogiques, de direction..., les personnes ressources en informatique, en documentation.....,
- d'autre part, avec les divers acteurs intervenant dans le dispositif (délégué GRAF, CNPR, Inspection de l'enseignement agricole).

Les agents concernés par ce dispositif pourront également, avec l'accord de leur supérieur hiérarchique, participer à d'autres actions de formation.

En complément de la prise en charge collective des nouveaux contractuels, les directeurs d'EPLEFPA proposeront, sur la base du volontariat, à un collègue expérimenté, d'apporter un appui sous forme de conseil, d'information.

2 - L'intégration de l'agent dans le dispositif d'accompagnement se concrétisera, **dès son arrivée** dans l'établissement, par l'envoi au CNPR par la voie hiérarchique de sa fiche d'inscription dûment complétée et visée.

L'inscription au dispositif conditionne :

- La réception de divers documents et informations, notamment,
 - le guide d'accueil dans le dispositif ,
 - le classeur TUTAC,
 - les référentiels correspondant aux formations dans lesquelles l'agent enseigne.

- L'inscription - via Educagri - à un "groupe de pairs", collègues dans la même situation que le nouvel agent, lui permettant d'échanger sur les problèmes rencontrés.

Le "groupe de pairs" fonctionne durant toute l'année scolaire avec un modérateur dont le rôle est de faciliter et de réguler les échanges ;

- L'accès facilité à l'ensemble des ressources et informations utilisées par la communauté éducative, grâce au "portail" TUTAC sur le site Internet Educagri.

A cet égard et afin de permettre un bon fonctionnement du groupe de pairs et de l'ensemble du dispositif, il est demandé aux directeurs d'EPLEFPA de donner à chaque agent concerné l'accès à un poste informatique relié au réseau Internet dans les conditions telles qu'il puisse d'une part recevoir, rédiger et transmettre des messages et, d'autre part, avoir accès par la navigation sur Internet aux ressources en ligne.

Dans le cadre d'un partenariat avec les autres organismes de formation, la DGER confie au CNPR, la responsabilité de la diffusion du classeur TUTAC, du guide d'accueil dans le dispositif et des référentiels, ainsi que de la création et du suivi du groupe de pairs.

Le suivi du déploiement du dispositif TUTAC est assuré par Jean-louis Authelet (délégué GRAF) pour le bureau FORMINFO (DGER).

Le dispositif TUTAC comporte des regroupements :

Chaque agent concerné par ce dispositif sera convoqué à **deux** regroupements : un regroupement de pairs et un regroupement disciplinaire.

Un regroupement de pairs



COMMISSION EUROPEENNE
Fonds social européen

Il est organisé conjointement par les SRFD/délégués GRAF et le CNPR. Chaque délégué organise un regroupement de pairs à destination des agents recrutés dans les EPLEFPA de la région administrative concernée. Le regroupement de pairs est une session d'information à initiative régionale dont l'organisation peut éventuellement être interrégionale. Son objet est centré sur les aspects transversaux du métier : le travail en équipe, la participation aux diverses activités de l'établissement et la prise en compte de ses missions, les droits et devoirs, l'organisation du système éducatif de l'enseignement agricole.

Ce regroupement d'une durée d'un jour et demi aura lieu durant la semaine **42**.

A l'occasion du regroupement de pairs et à destination des formateurs un module spécifique « formation professionnelle et apprentissage » sera organisé sur une demi journée ; centré sur les spécificités des formations dispensées en CFA et CFPPA et plus particulièrement la pédagogie de l'alternance et les questions relatives à l'individualisation de la formation. Ce module spécifique est partie intégrante du programme « PRIMO », action cofinancée par l'Etat et le FSE, « regroupement disciplinaire pour les enseignants-formateurs ».

Un regroupement disciplinaire

Il est organisé par les SRFD/délégués GRAF et animé par l'Inspection de l'enseignement agricole. Son objet est centré sur les aspects didactiques liés à la discipline : la mise en œuvre des référentiels, les adaptations de connaissances liées à ces référentiels, les pratiques pédagogiques et les modalités d'évaluation spécifiques à la discipline ou sur l'exercice des missions.

Ce regroupement d'une durée de 5 demi journées aura lieu la semaine **46**.

L'attention des chefs d'établissement est attirée sur l'importance de l'identification rapide et précise des personnels concernés.

Ils transmettront donc, **dans les meilleurs délais**, les fiches suivantes au CNPR :

- une copie directe (via chef d'établissement seulement) pour une prise en compte rapide de l'inscription par le CNPR (fax ou voie télématique sont à privilégier).
- l'original par voie hiérarchique (via chef d'établissement et SRFD)

Une copie sera remise à l'agent concerné.

La Chargée de la Sous-Direction,

Brigitte FEVRE

ANNEXE 1
Fiche d'inscription

Dispositif national d'appui à la prise de fonction des nouveaux contractuels (ACE, ACR, ACB) et ingénieurs des travaux

à remplir avec le plus grand soin

1 - Établissement d'affectation en 2005-2006 :

Région :

Établissement (cocher la (ou les) bonne(s) case(s)) : ☐ LEGTA ☐ LPA ☐ CFPPA ☐ CFA
de :

Préciser si nécessaire :

Site de : Antenne de :

Adresse complète de l'établissement :

Code postal :

Ville :

Tél. :

Fax :

2 – Agent :

Nom (en lettres capitales) :

☐ Homme

☐ Femme

Prénom :

Date de naissance :

Type de contrat :

☐ ACE

☐ ACR

☐ ACB

☐ Agent éligible PRIMO

☐ oui

☐ non

Ou

☐ ITA ou ITF

Date d'entrée dans l'enseignement agricole :

Diplôme le plus élevé :

Date d'obtention :

Activités confiées durant la présente année scolaire (2005-2006)

Disciplines enseignées ou fonctions assurées	Classes et options ou cycle de formation	Cadre d'activité (apprentissage/scolaire/formation continue)	Nombre d'heures et % d'activité (conforme au contrat de travail)

ANNEXE 2

Regroupements disciplinaires 2005-2006

Nom :

Prénom :

Établissement :

Cocher le **champ disciplinaire choisi**, en indiquant en **1** le choix et en **2** le vœu par défaut

Biochimie, génie biologique et technologie alimentaire		
Biologie, écologie		
Documentation		
Éducation Physique et Sportive		
Éducation socioculturelle		
Génie des procédés des industries agricoles et agroalimentaires	option A : génie industriel alimentaire option B : génie alimentaire	
Histoire et géographie		
Ingénierie de formation		
Langues vivantes	allemand , anglais, espagnol, italien	
Lettres modernes		
Mathématiques		
Physique et chimie		
Productions spécialisées	option A : aquaculture option B : animalerie option C : hippologie	
S et T agronomiques	option A : productions animales option B : productions végétales option C : productions horticoles	
S et T de la vigne et du vin		
S et T des agroéquip. et des équip. des aménagements hydrauliques	option A : agroéquipements option B : équipements des aménagements hydrauliques	
S et T des aménagements de l'espace	option A : aménagement paysager option B : aménagement forestier option C : gestion et aménagement des espaces naturels	
Sciences économiques et sociales, et gestion	option A : sciences éco. et gestion de l'entreprise option B : sciences économiques et gestion commerciale option C : sciences éco. et gestion de l'environnement option D : sciences éco. et économie familiale et sociale option E : sciences éco. et techniques comptables, bureautique	
Techno informatiques et multimédia (TIM)		
Transformation et sécurité des aliments		
CPE		

Signature de l'agent

Signature du chef
d'établissement

Signature du SRFD

ANNEXE 3

Liste des référentiels de formation

Nom :

Prénom :

Établissement :

(Cocher les formations dans lesquelles le formateur ou l'enseignant intervient)

	4° et 3° de l'enseignement agricole	
CAPA	Maréchalerie	
CAPA	Ouvrier de conduite de machine automatisée de fabrication (OCMAA)	
CAPA	Ouvrier polyvalent de fabrication de produits alimentaire (OPFPA)	
CAPA	Ouvrier polyvalent du travail industriel des viandes (OPTIV)	
CAPA	Production agricole, utilisation des matériels	
CAPA	Productions horticoles	
CAPA	Services en milieu rural	
CAPA	Soigneurs d'équidés.	
CAPA	Travaux Forestiers.	
CAPA	Travaux paysagers	
CAPA	Vigne et vin	
CAPA-UC	Cultures de plein champ	
CAPA-UC	Entretien de l'espace rural	
CAPA-UC	Palefrenier-soigneur	
CAPA-UC	Productions horticoles spécialité productions florales et légumières.	
CAPA-UC	Productions horticoles spécialités productions fruitières et pépinières	
CAPA-UC	Travaux forestiers	
CAPA-UC	Travaux paysagers	
CAP	Agent de la qualité de l'eau	
CAP	Conduite d'engins de travaux publics	
CAP	Fleuriste	
CAP	Gestion des déchets et propreté urbaine	
CAP	Maritime de conchyliculture	
CAP	Mécanicien en matériels de parcs et jardins	
CAP	Sellier / harnacheur	
CAP	Tonnelier	
CAP	Vente / relation clientèle	
BEPA	Entretien et aménagement des espaces naturels et ruraux	
BEPA	Productions horticoles	
BEPA	Activités hippiques	
BEPA	Agriculture des régions chaudes	
BEPA	Agroéquipements	
BEPA	Aménagement de l'espace	
BEPA	Animalerie	
BEPA	Conduite de productions agricoles	
BEPA	Exploitation spécialité élevage canin et félin.	
BEPA	Productions aquacoles	
BEPA	Services	
BEPA	Transformation	
BEPA	Travaux forestiers	
BEP	Industries chimiques et traitement des eaux	
BEP	Vente / action marchande	

BPA 5-UC	Agricole et maritime - productions aquacoles	
BPA 5-UC	Chef d'entreprise OHQ en jardins et espaces verts	
BPA 5-UC	Chef d'entreprise ou ouvrier hautement qualifié en travaux forestiers	
BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en élevages spécialisés	
BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en grandes cultures	
BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en horticulture	
BPA 5-UC	Chef d'exploitation ou ouvrier hautement qualifié en viticulture	
BPA 5-UC	Chef d'exploitation polyculture-élevage	
BP 4-UC	Agroéquipements	
BP 4-UC	Industries agroalimentaires	
BP 4-UC	Productions horticoles	
BP 4-UC	Responsable d'exploitation agricole (REA)	
BP 4-UC	Technicien de recherche développement (TRD)	
BP 4-UC	Travaux forestiers	
BP 4-UC	Travaux paysagers	
BP	Fleuriste	
BAC PRO	Agroéquipement	
BAC PRO	Bio-industries de transformation	
BAC PRO	Chantiers forestiers	
BAC PRO	Conduite et gestion de l'élevage canin et félin.	
BAC PRO	Conduite et gestion de l'exploitation agricole	
BAC PRO	Cultures marines	
BAC PRO	Productions aquacoles	
BAC PRO	Productions horticoles	
BAC PRO	Services en milieu rural	
BAC PRO	Technicien Conseil Vente en Animalerie (TCVA)	
BAC PRO	Technicien vente et conseil-qualité en Produits Alimentaires	
BAC PRO	Technicien Conseil Vente en Produits Horticoles et de Jardinerie	
BAC PRO	Technicien Vente et conseil-qualité en Vins et Spiritueux (TCVS)	
BAC PRO	Travaux paysagers	
BAC PRO EN	Commerce	
BAC PRO EN	Comptabilité	
BAC PRO EN	Maintenance et exploitation des matériels agricoles de travaux publics, de parcs et jardins	
BAC PRO EN	Productique bois	
BAC PRO EN	Secrétariat	
BAC PRO EN	Vente / représentation	
BTA	Aménagement de l'espace - gestion faune sauvage	
BTA	Commercialisation et services	
BTA	Production - polyculture/élevage en région chaude	
BAC TECHNO	Sciences et technologies de l'agronomie et de l'environnement (STAE)	
BAC TECHNO	Sciences et Technologies de Laboratoires (STL)	
BAC TECHNO	Sciences et technologies du produit agroalimentaire (STPA)	
BAC TECHNO	Sciences et Technologies Tertiaires (STT)	
Seconde	Générale et technologique	
Bac S	1ère S	
Bac S	Terminale biologie-écologie/territoire-citoyenneté/TPE.	

BTSA	Aménagements paysagers	
BTSA	Analyse et conduite de systèmes d'exploitation	
BTSA	Analyses agricoles biologiques et biotechnologiques	
BTSA	Développement de l'agriculture des régions chaudes.	
BTSA	Génie des équipements agricoles	
BTSA	Gestion et maîtrise de l'eau	
BTSA	Gestion et protection de la nature	
BTSA	Gestion forestière	
BTSA	Industries agroalimentaires	
BTSA	Productions animales	
BTSA	Productions aquicoles	
BTSA	Production horticole	
BTSA	Services en espace rural	
BTSA	Technico-commercial	
BTSA	Technologies végétales	
BTSA	Viticulture-oenologie	
BTS EN	Action commerciale	
BTS EN	Commerce international	
CQ DAPA	Certificat de qualification pour les distributeurs et applicateurs de produits antiparasitaires	
Prépa	Classes préparatoires post BTSA, BTS, DUT	

Autres référentiels : préciser le niveau et le titre exact du référentiel

--

Nombre total de formations dans lesquelles l'agent intervient :

Dossier d'inscription à établir en 2 exemplaires visés par le chef d'établissement :

- 1 exemplaire sera transmis au CNPR par la voie directe
- 1 exemplaire sera transmis au CNPR par la voie hiérarchique (SRFD)

adresse du CNPR :

CNPR - dispositif TUTAC - Marmilhat - BP 100 - 63370 LEMPDES